



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 20/10

Objet

Vote du taux – relais 2010

Secrétaire de séance

Gérard MARECHAL

Rapporteur

Jacques LOMBARD

Conseil Communautaire
25 Mars 2010
Abergement-la-Ronce – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 85
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 90
Date de la convocation : 09 mars 2010
Date de publication : 09 avril 2010

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S. Boissard suppléée par N. Ferreira de Souza, JL. Bouchard, D. Bernardin, T. Gauthray-Guyenet suppléé par JM. Mignot, B. Chevaux, E. Tavernier, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigny, T. Mader suppléé par J. Le Bail, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par B. Robe, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Petiot, C. Di Caro suppléée par O. Gremion, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois-République, P. Bouvret-Maire, G. Card, C. Chalon, MA. Chalumeaux, D. Clerc, C. Quillet, C. Creuze suppléée par E. Rauscher, P. Epinat, JP. Fichère, JB. Gagnoux, L. Gatinault suppléé par C. Bruand, P. Genestier, A. Hamdaoui, S. Laroche, R. Manière, N. Abdelli, K. Mezerai suppléée par J. Dejeux, P. Nasom, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet suppléé par B. Chatillon, J. Thurel, JM. Diètre suppléé par K. Mathiot, M. Gauthier, A. Courderot, A. Alonzo, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard-Ongenaed suppléée par F. Serrurot, F. Perchat, G. Maréchal, F. David, J. Hubert, JC. Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigny, J. Drouhain, A. Jordan, D. Rauch suppléé par A. Mayot, M. Richard, M. Hoffmann, D. Ecarnot

Délégués absents ayant donné procuration : B. Guerrin à M. Ecarnot, J. Petit à D. Sciquot-Bérodier, A. Chollat à P. Sautrey, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, R. Curly à M. Giniès

Délégués absents non suppléés et non représentés: G. Michaud, P. Monnet, F. Saudon, P. Jacquot, G. Coutrot, G. Ginet, JF. Dumont

Vu les dispositions de l'article L.1612-2 du code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions du Code Général des impôts,
Vu la loi 2009-1673 du 30 décembre 2010 de finances pour 2010
Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil de Communauté du 29 janvier 2010
Vu la présentation à la Conférence des Maires du 18 mars 2010
Vu la présentation au Bureau Communautaire du 17 mars 2010

Monsieur le rapporteur indique que 2010 est pour les collectivités l'année de transition par rapport à la réforme de la Taxe Professionnelle.

Ainsi, les produits liés à cette taxe prennent cette année la forme d'une dotation d'Etat, dénommée compensation – relais.

Cette compensation est basée sur deux composantes.

La première est égale pour l'Agglomération au produit de Taxe Professionnelle 2009, soit 17 196 563 euros. La Communauté n'a pas de prise sur ce montant.

La seconde est basée sur la future cotisation foncière économique (CFE). Sur ce point, la Communauté doit voter un « taux – relais », ayant pour base l'ancien taux de Taxe Professionnelle Unique. Celui-ci s'appuiera sur les bases économiques foncières.

Il est proposé en 2010 de voter un taux relais à hauteur de 10,03%, par utilisation de la majoration spéciale.
Ceci devra assurer un produit de 274 261 euros pour la seconde composante.

Ainsi, la compensation-relais globale qui devra être perçue par le Grand Dole en 2010 est de 17 470 824 euros.

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président, après en avoir délibéré, moins 16 voix contre et 5 abstentions

- DECIDE de fixer le taux – relais pour 2010 à 10,03%.

Fait à Dole,
Le 25 mars 2010,
Le Président,